

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

DEMANDE DE STATUT PARTICULIER SALARIE

NOM..... Prénom..... Date de naissance.....

N° de téléphone E.mail

(l'adresse doit être *lisible*)

Inscrit(e) en :

L1 L2 L3 / A.P.A. E.M. E.S. M.S.

MASTER 1 MASTER 2 / MOSS (MSTS) Recherche MEF EPS STCS : PPR PPC

APPS : RAPA PESAP GESAPPA (uniquement MASTER 2)

D.E.U.S.T. 1 D.E.U.S.T. 2 Licence Pro. Aqua.

Le statut d'étudiant salarié est accordé aux étudiants salariés qui bénéficient d'un contrat de travail à temps plein ou temps partiel, d'un volume horaire de travail supérieur ou égal à 150h/trimestre ou 600 heures par an. Le contrat est conclu sur l'année universitaire. Le statut est accordé par la Commission Pédagogique et d'Equivalence.

Les étudiants ayant le statut de salarié peuvent bénéficier :

- d'une dispense d'assiduité pour l'ensemble de tous les enseignements. Dans la mesure où leurs activités le leur permettent, ils ont cependant le choix de suivre normalement tous les cours,
- de la possibilité de remplacer les contrôles continus par une épreuve de contrôle terminal, lorsque leurs activités les empêchent de suivre l'ensemble des cours constitutifs d'un enseignement évalué en CC. Les modalités d'évaluation devront être précisées sur un contrat pédagogique distribué un mois avant la date des examens et à renseigner sous quinzaine.

Sans réponse de l'étudiant, celui-ci sera considéré comme participant au contrôle continu.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à votre demande

- Un courrier sollicitant le statut d'étudiant salarié et précisant les éventuels impératifs liés à votre demande.
- Un Contrat de travail, à temps plein ou temps partiel, conclu sur l'année universitaire et attestant d'un volume horaire de travail supérieur ou égal à 60 h par mois ou 120 h par trimestre.
- Pour les personnes en cours de CDI joindre une attestation de votre employeur qui justifie de la validité de votre contrat pour l'année universitaire 2017/2018

LA DEMANDE, ACCOMPAGNÉE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES, EST À DÉPOSER à l'ACCUEIL de l'UFR-STAPS (ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi)

AVANT LE 2 FEVRIER 2018

Une réponse vous sera notifiée par mail à votre adresse étudiante : nom.prenom@etu.umontpellier.fr

A Montpellier le.....

Signature de l'étudiant